

Déclaration de votre préférence linguistique

Chaque travailleur du secteur non-marchand fédéral est affilié au plan de pension complémentaire du secteur. Le plan de pension travaille avec un compte d'épargne-pension sur lequel des cotisations sont versées.

Pour gérer les comptes d'épargne-pension, le secteur a fondé le **OFP Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral**. Ce fonds de pension est géré de manière paritaire par des représentants des employeurs et des travailleurs et est placé sous le contrôle du gouvernement fédéral et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Que devez-vous faire pour modifier votre préférence linguistique ?

Si vous travaillez dans un établissement ayant son siège dans la Région de Bruxelles-Capitale ou dans une commune à facilités, vous pouvez demander de recevoir tous les documents du **OFP Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral** dans une autre langue.

- Vous pouvez l'enregistrer vous-même via votre page personnelle du Fonds de pension sur www.mybenefit.be

ou

- Vous renvoyez le document ci-dessous dûment complété au Fonds de pension.

À compléter par vous (en majuscules S.V.P.)

Vos données:

Prénom et nom: _____

Numéro de registre national: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (repris à la carte d'identité)

Date de naissance: _ _ / _ _ / _ _ _ _ (jour/mois/année)

Numéro de téléphone: _____

Votre choix linguistique: Néerlandais Français

Signature: _____

Date: _ _ / _ _ / _ _ _ _

Renvoyez le formulaire complété au:
Centre administratif du Fonds de Pension
Boîte postale 20030 - 1101 Scanning